

# INFORMATIONS SANITAIRES

24 novembre 1995

Vol. 8 - N° 42

## Sommaire

L'Inde déclare une partie de son territoire « provisoirement indemne de peste bovine »	133
Morbillivirose équine en Australie : complément d'information	135
Maladie hémorragique virale du lapin en Australie	136
Maladie hémorragique virale du lapin en Irlande	136
Clavelée en Azerbaïdjan	137

### L'INDE DÉCLARE UNE PARTIE DE SON TERRITOIRE « PROVISOIREMENT INDEMNE DE PESTE BOVINE »

*Traduction d'un extrait d'un communiqué reçu le 18 octobre 1995 de Monsieur K. Rajan, Secrétaire d'Etat à l'élevage, ministère de l'agriculture, New Delhi :*

En vue de l'éradication de la peste bovine, le Service de l'élevage a divisé le pays en quatre zones (voir carte page 134):

Zone A : *Zone du Nord-Est* : Etats d'Arunachal Pradesh, Assam, Nagaland, Manipur, Meghalaya, Mizoram et Tripura. Cette zone compte entre 10 et 11 millions de bovins.

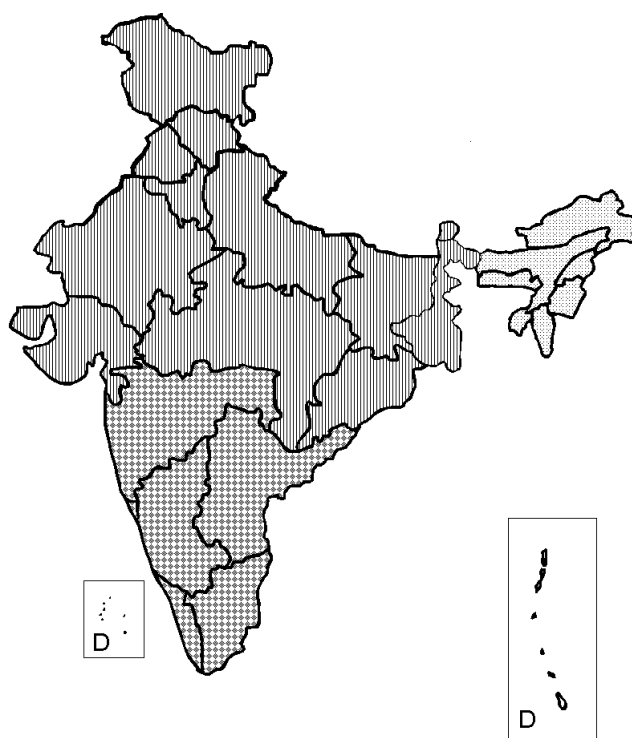
Rien ne permet de suggérer que la peste bovine ait été enzootique dans l'un ou l'autre de ces Etats à un quelconque moment au cours des dix dernières années. Les foyers qui sont apparus dans le Nagaland en 1984 et 1988 (derniers foyers apparus dans cette zone) sont considérés comme ayant résulté de l'introduction d'animaux infectés originaires d'autres Etats indiens. Ces foyers ont été maîtrisés et sont désormais éteints.





Zone B : *Zone indo-gangétique* : Etats de Bihar, Delhi, Gujarat, Haryana, Himachal Pradesh, Jammu-et-Kashmir, Madhya Pradesh, Orissa, Penjab, Rajasthan, Sikkim, Uttar Pradesh et Bengale-Occidental. Cette zone compte environ 180 millions de bovins.

Jusqu'en 1989, la peste bovine était enzootique dans les Etats de Bihar, Madhya Pradesh, Orissa, Uttar Pradesh et Bengale-Occidental, alors qu'elle apparaissait de façon sporadique dans ceux de Delhi, Gujarat, Haryana, Himachal Pradesh, Jammu-et-Kashmir et Rajasthan, suite à des réintroductions ; dans les Etats du Penjab et du Sikkim elle était complètement absente.

Entre janvier 1990 et décembre 1993, soit durant quatre ans, un seul foyer est apparu dans cette zone : c'était en février 1993 dans le district de Puri, dans l'Etat d'Orissa. Six animaux sont morts dans un troupeau de bovins et de buffles. Une vaccination périfocale a été effectuée et aucun foyer secondaire n'a été observé.

En juin 1994, compte tenu de cette situation favorable et de la nécessité de cesser la vaccination pour pouvoir déclarer la zone provisoirement indemne de peste bovine, les Directeurs des Services de l'élevage de chaque Etat de cette zone ont convenu de suspendre toute vaccination généralisée contre la peste bovine. Cependant, afin de prévenir toute réintroduction, un cordon sanitaire de 30 km de profondeur, comprenant des bovins de tous âges parfaitement vaccinés contre la peste bovine, est actuellement mis en place le long des frontières internationales, dans les Etats d'Uttar Pradesh, Bihar, Jammu-et-Kashmir, Penjab, Rajasthan et Gujarat, ainsi que le long des limites inter-Etats avec le Maharashtra et l'Andhra Pradesh dans les Etats de Gujarat, Madhya Pradesh et Orissa.



-  ZONE A ( Nord-Est )
-  ZONE B ( Indo-Gangétique )
-  ZONE C ( Péninsulaire )
-  ZONE D ( Îles )

Chaque Etat rédige des rapports mensuels sur l'application de la vaccination dans ses différents districts.

Chaque Etat dispose d'au moins un laboratoire de diagnostic vétérinaire capable d'entreprendre des recherches en laboratoire et sur le terrain afin de détecter tout foyer éventuel de peste bovine.

Zone C : *Zone péninsulaire* : Etats de Maharashtra, Andhra Pradesh, Goa, Karnataka, Kerala et Tamil Nadu.

La peste bovine est enzootique dans la Zone C et semble affecter à la fois les bovins et les petits ruminants. Une vaccination généralisée contre la peste bovine est en cours dans différents districts de la Zone C.

Zone D : *Zone insulaire* : îles Andaman et Nicobar et groupe des archipels Laccadive et Minicoy.

Les îles Andaman et Nicobar, situées dans le golfe du Bengale, et le groupe des archipels Laccadive et Minicoy situé dans la mer d'Oman sont indemnes de peste bovine depuis plus de dix ans.

Ces deux groupes d'îles possèdent des laboratoires de diagnostic vétérinaire et sont en mesure de procéder à un diagnostic préliminaire de peste bovine.

Compte tenu de l'ensemble de ces considérations, le gouvernement de l'Union indienne déclare les Zones A, B et D provisoirement indemnes de peste bovine.

## MORBILLIVIROSE ÉQUINE EN AUSTRALIE Complément d'information

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 17 novembre 1995 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

Suite au décès, à Mackay (dans le nord du Queensland), d'un fermier infecté par le virus de la morbillivirose équine (voir *Informations sanitaires*, 8 [38], 118), une enquête épidémiologique a été ouverte.

Aucun cheval de la ferme concernée ne présente de signes cliniques, et aucune écurie d'Australie n'a signalé de cas cliniques de morbillivirose depuis le foyer apparu à Hendra, près de Brisbane, en septembre 1994.

### **Enquête concernant la ferme de Mackay**

Tous les animaux domestiques (chevaux, chèvres, chats, chiens, dindons et oies) ont été soumis à des tests dont les résultats sont négatifs. Aucun signe clinique évoquant la morbillivirose équine n'a été observé. Des prélèvements ont également été effectués sur les animaux sauvages trouvés sur les terres de la ferme et à ses abords ; les résultats des épreuves ne sont pas encore disponibles.

De vastes recherches sont en cours pour connaître toutes les entrées et sorties de chevaux qui se sont produites depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1994.

### **Surveillance de la morbillivirose équine**

En 1994, suite au foyer de Hendra apparu en septembre, un dépistage sérologique concernant plus de 2 000 chevaux avait été entrepris et avait fourni des résultats négatifs. Dans le cadre de ce dépistage, environ 200 échantillons provenaient de chevaux de la zone de Mackay/Rockhampton/ Townsville.

Depuis le 23 octobre 1995, les autorités vétérinaires du Queensland ont effectué des prélèvements sur plus de 3 000 animaux provenant de 294 cheptels différents (dans des élevages de chevaux, sur des champs de course, lors de manifestations équestres et dans des fermes). Les chevaux ont été les principaux animaux à faire l'objet de prélèvements, mais d'autres espèces, y compris des volailles et des animaux sauvages, ont été incluses dans cette opération.

A ce jour, les résultats de l'épreuve de neutralisation virale réalisée par le Laboratoire australien de santé animale (AAHL) sont les suivants :

Motif du prélèvement	Nombre d'échantillons prélevés
Dans le cadre de l'enquête sur la ferme Mackay / Autres motifs	148
Dépistage *	2 624
Recherches épidémiologiques en amont (chevaux)	144
Recherches épidémiologiques en aval (chevaux)	169
TOTAL	3 085

\* Dépistage ciblé réalisé dans les écuries de la zone de Mackay et dépistage aléatoire réalisé dans 100 fermes réparties sur tout le Queensland.

A ce jour, 2 349 échantillons ont été testés et se sont révélés négatifs.

### **Restriction des déplacements**

Les restrictions officielles de déplacement imposées à la ferme de Mackay ont désormais été levées, étant donné que la sérologie n'a révélé aucune infection dans cette ferme. Il en est de même pour les chevaux qui avaient quitté la ferme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1994 et qui ont déjà été retrouvés.

### **Santé publique**

La surveillance sérologique des personnes ayant été en contact avec la personne décédée est en cours. Aucune nouveau cas d'infection humaine n'a été mise en évidence, ce qui montre que cet agent n'est pas hautement contagieux.

## MALADIE HÉMORRAGIQUE VIRALE DU LAPIN EN AUSTRALIE

*Traduction du texte d'une télécopie reçue le 17 novembre 1995 du Docteur G. Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :*

Le virus de la maladie hémorragique virale du lapin introduit à titre expérimental dans des enclos sur l'île Wardang (voir *Informations sanitaires*, 8 [37], 111) s'est propagé à des lapins sauvages de l'Etat d'Australie-Méridionale autour de Yunta, dans la région des Flinders Ranges, à Port Augusta et, depuis ce jour, dans deux zones autour de Broken Hill en Nouvelle-Galles du Sud. En ce moment, la maladie hémorragique virale du lapin n'est présente qu'en Australie-Méridionale et dans l'ouest de la Nouvelle-Galles du Sud.

Dans la région des Flinders Ranges, des lapins positifs ont été trouvés sur une étendue d'environ 20 000 km<sup>2</sup>, et des cas suspects de mortalité suggèrent que le virus poursuit sa progression selon un axe nord-nord-est.

Autour de Yunta, la zone où l'on retrouve des lapins atteints s'étend également sur environ 20 000 km<sup>2</sup> et le virus s'est également propagé à 150 km tout à fait au nord de Yunta, et vers l'est en Nouvelle-Galles du Sud. En revanche, la maladie s'est peu propagée vers le sud.

La progression du virus n'est pas uniforme dans les zones pastorales infectées. Les propriétaires terriens signalent des territoires où peu de lapins sont morts à l'intérieur même de zones plus étendues où la mortalité a été très élevée.

Plusieurs rapports signalent que beaucoup de très jeunes lapereaux ont survécu au passage du virus.

Des vaccins sont utilisés en urgence par les chefs des Services vétérinaires des Etats ou Territoires concernés.

Le Service australien d'inspection et de quarantaine (AQIS) va continuer à établir les certificats concernant la viande de lapin à partir des contrôles classiques appliqués au traitement des carcasses de lapins. Les produits biologiques tels que les sérums continuent d'être fournis par les élevages industriels de lapins. Ceux-ci restent isolés du foyer actuel de maladie hémorragique virale, qui touche les lapins sauvages.

\*  
\* \*

## MALADIE HÉMORRAGIQUE VIRALE DU LAPIN EN IRLANDE

*Traduction du texte d'une télécopie reçue le 17 novembre 1995 du Docteur M.C. Gaynor, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, Dublin :*

S. R. - 1

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** un (1).

**Identification géographique du foyer :** comté de Meath (dans l'est du pays).

**Commentaires concernant l'effectif atteint :** la maladie est apparue chez un particulier possédant 13 lapins d'agrément.

**Commentaires relatifs au diagnostic :** le diagnostic a été confirmé le 10 novembre 1995.

**Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie :** la maladie a probablement été contractée au contact de lapins sauvages. Tous les lapins sont morts ou ont été abattus.

\*  
\* \*

## CLAVELÉE EN AZERBAÏDJAN

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 22 novembre 1995 du Docteur M. Gouseynov, Directeur du Comité vétérinaire d'Etat, Bakou :

S. R. - 1

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire (microscopie et expériences sur des animaux).

**Date de la première constatation de la maladie :** 10 novembre 1995.

**Nombre de foyers distincts à ce jour :** un (1).

**Identification géographique du foyer :** district de Beïlagane.

### Détails relatifs au foyer :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1/95	ovi	655	57	20	20	0

**Commentaires concernant l'effectif atteint :** agneaux non vaccinés.

**Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour :** application des mesures prévues.

\*  
\* \*

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.